



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-099 du 9 juillet 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 juillet 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, N. RAUCHE, M. GARIN (pouvoir de Mme C. DUMORTIER), C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de M. B. CAILLE), A.M. BARBIER (pouvoir de M. J. PETIT), D. LEGRAND, F. LETURCQ, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ, P. SANSEN (suppléante de M. J.L. DESCAMPS), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. J.F. LALY, Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, A. DHAMEC, J. MAURER (pouvoir de M. A. LEJOSNE), B. VAILLANT (pouvoir de Mme E. GARRET), G. BOURY, Y. MEMBRE, R. LEULEU, J. WEEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, L. MUCHEMBLED, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), L. CHATELAIN (suppléant de Mme D. TABARY), G. DITTE (suppléant de M. D. TABARY), H. COPIN, J.P. LORENT, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, R. DARRAS (suppléant de M. D. CARON), Ph. BLONDEL (suppléant de D. BASSEUX), D. DHOUILLY, B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE (pouvoir de Mme I. GUISE), F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. B. CARTON (suppléant de J.M. LECORNET), S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, I. GUISE,

MM. A. LEJOSNE, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, J. M. LECORNET.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire Territorial - Demande de subvention sur l'appel à projets « Une Seule Santé » auprès de l'ARS pour organiser un « Défi Inter Villages du Bien Vivre en Sud-Artois ».

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté la stratégie poursuivie par l'intercommunalité depuis l'exercice 2018 en matière de politique alimentaire. Cette stratégie s'est traduite à travers le Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire, le Projet Alimentaire Territorial labélisé de niveau 1 en 2021 et la compétence Alimentation entérinée en 2022.

Monsieur le Président rappelle ensuite les actions engagées dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que dans le cadre du développement d'une offre alimentaire locale et de qualité, déployées grâce à des cofinancements de l'ADEME, la DRAAF et la DREETS des Hauts-de-France ainsi que l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Monsieur le Président présente l'appel à projet « Une Seule Santé » porté par l'Agence Régionale de Santé et précise que cet appel à projets constitue une opportunité pour l'intercommunalité permettant de financer un projet sur l'alimentation en faveur de la santé des personnes, mais aussi de l'environnement. Ce projet est donc porté en étroite collaboration avec le service Sports-Santé et s'inscrira fort logiquement dans les actions du second contrat local de santé en cours de réécriture.

Monsieur le Président détaille la réponse déposée par l'intercommunalité du Sud Artois le 28 juin 2024 portant sur la réalisation d'un « Défi Inter Villages du Bien Vivre en Sud-Artois ». Ce projet se décline sur trois exercices s'étalant sur les exercices 2025 à 2027 et a pour objectif d'aller vers les habitants du Sud Artois en leur proposant et en les accompagnant dans des changements de comportements favorables à leur santé et à leur environnement.

Le projet sera mené sur 3 années :

Année 1 - 2025 : co-construction du projet avec les habitants et les acteurs locaux. L'aide financière de l'Agence Régionale de Santé permet d'envisager le recrutement d'un animateur ou d'une animatrice dédié(e) au projet. Il est également envisagé l'acquisition d'un véhicule utilitaire permettant de rendre le projet mobile sur toutes les communes du Sud-Artois.

Année 1 : 01/01/2025 – 31/12/2025

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Achats, prestations, fournitures	17 700,00 €	Subvention ARS	33 333,00 €	51%
Locations, entretien, assurance	2 500,00 €	Subvention DREETS	6 400,00 €	10%
Communication, bus	2 500,00 €	Fonds propres	24 967,00 €	39%
Charges de personnel	42 000,00 €			
TOTAL	64 700,00 €	TOTAL	64 700,00 €	100 %

Dépenses d'investissement	Montant € HT	Recettes à solliciter	Montant € HT	Taux
véhicule utilitaire hybride	70 000,00 €	Fond Alimentation Durable CD62	40 000,00 €	56,34%
mobilier	1 000,00 €	LEADER	16 800,00 €	23,66%
		Autofinancement	14 200,00 €	20%
TOTAL	71 000,00 €		71 000,00 €	100%

Année 2 - 2026 : mise en œuvre du Défi Inter Village du Bien Vivre en Sud-Artois avec un objectif de réunir trois cents habitants répartis sur une vingtaine de communes. Le principe vise à retenir une thématique par mois pendant 6 mois autour de laquelle sont déployées des animations et activités sur l'alimentation et sur l'activité physique visant à induire de la part des participants des changements de comportement notamment pour tout ce qui touche à la santé.

Année 2 : 01/01/2026 – 31/12/2026

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Achats, prestations, fournitures	23 900,00 €	Subvention ARS	33 333,00 €	48%
Locations, entretien, assurance	2 500,00 €	Subvention DREETS	3 840,00 €	5,5%
Communication	1 000,00 €	Fonds propres	32 227,00 €	46,5%
Charges de personnel	42 000,00 €			
TOTAL	69 400,00 €	TOTAL	69 400,00 €	100%

Année 3 - 2027 : valorisation du Défi dans des événements festifs, évaluation des effets sur la santé et réflexions sur les moyens de poursuivre ces actions en faveur de la santé.

Année 3 : 01/01/2027 – 31/12/2027

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Achats, prestations, fournitures	18 700,00 €	Subvention ARS	33 333,00 €	51%
Locations, entretien, assurance	2 500,00 €	Subvention MSA	15 000,00 €	23%
Communication	2 000,00 €	Fonds propres	16 867,00 €	26%
Charges de personnel	42 000,00 €			
TOTAL	65 200,00 €	TOTAL	65 200,00 €	100%



Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des conseillers présents et représentés (76 voix) :

- d'approuver la réponse de l'intercommunalité du Sud Artois dans le cadre de l'appel à projets « Une seule Santé » porté par l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France ;
- d'approuver le plan de financement de cette réponse pour les trois années couvrant cette opération d'animation en faveur des habitants du territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce projet ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette action dans le cadre des différents budgets principaux de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

*Le Président,
Signé par : JEAN JACQUES
COTTEL
Date : 15/07/2024
Qualité : PRESIDENT
Jean-Jacques COTTEL.*

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES
COTTEL

Date : 15/07/2024

Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.